

# Plan stratégique 2019 – 2024

Approuvé par l'Assemblée générale du 27 mai 2019

## I. Contexte

Les enjeux pour le public de l'Association Lire et Ecrire sont multiples, reflet d'une société en pleine mutation :

- Obligation de l'utilisation et de la maîtrise des TIC dans la vie sociale et professionnelle.
  - La cyberadministration se met en place dans l'ensemble des cantons. Ceux qui n'y font pas recours sont pénalisés. Les apprenants rencontrent de plus en plus d'exigences par rapport à l'utilisation des TIC sur leur lieu de travail.
  - Dans les deux cas, les compétences sollicitées comprennent d'une part les compétences instrumentales qui concernent la manipulation du matériel et des logiciels; celles informationnelles nécessaires à la recherche, au traitement et à l'évaluation de l'information et celles stratégiques qui permettent de donner sens aux contenus numériques par rapport à sa propre situation et de les mobiliser en vue d'atteindre le but recherché.
- Persistance des situations d'illettrisme et d'analphabétisme
  - Une frange importante de la population présente de sérieuses difficultés d'apprentissage dans le domaine des compétences de base. Cette partie de la population ne paraît pas diminuer. Il s'agit de personnes peu ou pas scolarisés, ayant rencontré des difficultés scolaires ou très peu habitué à apprendre. Pour beaucoup d'entre eux, l'objectif de l'insertion professionnelle à court terme reste un projet trop ambitieux.
- Le projet professionnel n'est de loin pas la seule raison d'apprendre
  - La plupart des apprenants suivent les cours Lire et Ecrire pour "être plus autonomes, indépendantes" (70%) ou pour "avoir plus de confiance en moi" (67%).  
72% des participant-e-s ne souhaite pas utiliser les connaissances acquises aux cours pour faire une formation professionnelle. L'acquisition des compétences de base doit être un droit pour tous indépendamment du projet professionnel des participants.
- Augmentation des exigences au travail
  - 56% des participants actifs professionnellement estiment que leurs connaissances en lecture et écriture sont insuffisantes pour leur activité professionnelle (enquête novembre 2015). C'est deux fois plus qu'en 2007 dans l'enquête romande d'alors. Cette progression indique que les exigences par rapport à la maîtrise de la langue écrite en milieu professionnel sont en augmentation.

- Précarisation des conditions de travail
  - 48% des apprenants actifs professionnellement ont des horaires de travail irréguliers. Participer dans ces conditions à des cours de formation continue est un parcours du combattant. Par ailleurs, 22% des participants indiquent que les horaires de travail irréguliers les ont empêchés de s'inscrire plus tôt à une formation. Le pourcentage de participants qui abandonnent les cours pour des raisons professionnelles (superposition des horaires de travail avec heures de cours) a doublé en deux ans.
- Modification de la structure des emplois
  - La mutation structurelle vers l'industrie 4.0 amènera à une automatisation croissante des activités. A cela s'ajoute la délocalisation de places de travail à l'étranger. Des études indiquent que dans ce contexte les emplois des personnes peu qualifiées sont menacés et une bonne partie est destinée à disparaître. L'anticipation de ces changements structurels est indispensable pour l'insertion professionnelle durable des publics fragilisés au niveau de leur formation.
- Augmentation des exigences linguistiques vis-à-vis des migrants
  - Les modifications des lois sur la naturalisation, sur les étrangers et l'intégration exigent des tests linguistiques pour le renouvellement des permis de séjour et d'établissement ainsi que pour la naturalisation. Un défi majeur pour les personnes pas ou peu scolarisées ou en situation d'illettrisme.

L'Association est consciente de ces enjeux. Elle souhaite d'une part adapter son champ d'action pour répondre aux nouvelles demandes des participants, d'autre part intervenir en collaboration avec d'autres acteurs à différents niveaux de la société pour que les besoins des publics en difficulté avec les compétences de base soient pris en considération dans le cadre législatif et administratif.

Le plan stratégique met en avant les nouveaux axes que l'Association souhaite développer en réponse aux défis posés par la société en mutation. L'Association ne souhaite pas abandonner l'activité de formation dans le domaine de la lecture, de l'écriture et du calcul. Elle ne redéfinit pas son public mais définit les priorités de son développement pour mieux répondre aux nouveaux besoins émergents.

## II. Axes majeurs du plan stratégique

1. Projeter l'Association Lire et Ecrire dans l'ère du numérique
2. Fédérer les acteurs du domaine des compétences de base des adultes autour d'un travail commun de défense des intérêts des publics concernés aux niveaux politique et administratif afin d'inscrire les compétences de base dans les différentes lois ainsi que dans les règlements et procédures cantonaux.

## 1. Projeter l'Association Lire et Ecrire dans l'ère du numérique

### Objectifs généraux

- Les personnes qui sortent des cours Lire et Ecrire auront acquis des compétences dans le domaine des TIC et de leur utilisation critique. Les TIC sont des outils qui permettent de développer une meilleure capacité de s'informer et de communiquer.
  - Les besoins des participants en matière de TIC sont la base des différentes actions
  - Les compétences de base en TIC sont définies<sup>1</sup>.
- Les responsables pédagogiques, formateurs et permanents savent se servir des TIC de façon critique. L'Association développe les TIC dans son ensemble.
- Les formateurs sont formés de sorte à acquérir les compétences nécessaires pour transmettre et préparer les participants à utiliser les TIC de manière pertinente et lucide dans leur quotidien, au travail et comme outil pour soutenir l'apprentissage des autres compétences de base.

### Etape préparatoire

- La Commission pédagogique établit un état des lieux des actions de formation dans le domaine des TIC
  - Etablissement des différents concepts de formation existants dans le domaine des TIC
  - Etat des lieux des compétences du personnel de l'Association et besoins de formation
  - Mise en évidence des bonnes pratiques
- Un mandat est confié à un-e expert-e externe : mise en évidence de quelques bonnes pratiques en matière d'intégration des TIC dans les formations s'adressant aux mêmes publics à l'extérieur de Lire et Ecrire et dans les pays environnants.
- Le groupe de travail TIC produit un document de réflexion sur la fonction des personnes ressources TIC à Lire et Ecrire, (la personne-ressource soutient et accompagne les formatrices d'une section dans l'intégration des TIC dans les cours)
  - Cahier des charges et profil de la personne-ressource
  - Proposition d'un statut et du rôle de la personne-ressource
  - Proposition pour l'infrastructure des salles de cours et besoins pour la maintenance des outils
  - Esquisse de formation des personnes- ressources
  - Hypothèses sur les implications en termes de ressources humaines et financières pour l'Association romande et les sections

---

<sup>1</sup> Nous nous référons au document "Cadre d'orientation compétences de base en technologies de l'information et de la communication (TIC)" publié en 2019 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

## Planification



## 2. Objectifs généraux par rapport à la défense des intérêts des publics concernés

### a. En faveur de politiques publiques

- Fédérer les acteurs du domaine des compétences de base des adultes autour d'un travail de défense des intérêts des publics aux niveaux politique et administratif afin d'inscrire les compétences de base (lecture, écriture, calcul et TIC) dans les différentes lois, les règlements et procédures cantonaux.
- Mettre un accent accru sur le droit à l'intégration sociale et politique des publics comme contrepoids à l'accent mis actuellement sur la seule intégration économique. Il s'agit avant tout de renforcer les personnes (empowerment) afin qu'elles puissent déterminer et gérer tous les aspects de leur vie de façon autonome et participer à la vie sociale, culturelle, politique et économique.

### b. En faveur de la participation citoyenne de tous

- Engagement pour garantir à côté des guichets virtuels un accompagnement adapté et personnalisé pour les personnes les plus vulnérables et celles qui n'accèdent pas encore aux TIC.
- Engagement pour la simplification des documents administratifs, sites web, etc.

## Acteurs et réalisations nécessaires

<b>Salariés, bénévoles, ambassadeurs et participants aux cours</b>	S'engager pour l'accès aux compétences de base à tous les niveaux de la société. Pour cela, réaliser une action large, au niveau romand, (exemple : pétition). Avec cette action, l'Association réaffirme son caractère militant.
--	---

<p><b>Directrices et responsables régionales</b></p>	<p>Créer une ambiance de collaboration et de confiance entre les associations actives dans les compétences de base, avec les partenaires qui s'engagent pour l'accès universel aux TIC ainsi qu'avec les autorités cantonales. Ce renforcement des réseaux est une étape préalable au travail politique de défense des intérêts des publics.</p> <p>Dialoguer avec les partenaires pour connaître les objets qu'ils souhaitent défendre ensemble et construire le travail de défense des intérêts à partir de cette écoute.</p> <p>L'Association a un rôle de dynamiseur et fédérateur autour de la création de politiques cantonales pour les compétences de base et pour la défense des intérêts des personnes concernées.</p>
<p><b>Comité stratégique et directrices</b></p>	<p>Inscrire les compétences de base dans les différentes lois et dans les règlements et procédures cantonaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau politique, créer ou renforcer le cadre législatif et la politique cantonale en matière de compétences de base</li> <li>○ Au niveau administratif, œuvrer pour l'introduction d'une observation systématique des compétences des usagers des différents services et pour l'établissement de plans de formation permettant une insertion sociale et professionnelle durable.</li> </ul>
<p><b>Secrétariat général</b></p>	<p>Garantir une veille stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Observatoire de la législation cantonale</li> <li>○ Observatoire des interpellations parlementaires</li> <li>○ Observatoire des procédures de consultation</li> </ul> <p>Le Secrétariat général pourra avoir aussi un rôle de soutien aux sections qui en font la demande pour la mise en œuvre de la stratégie de défense des intérêts des publics.</p> <p>Faire le lien avec la Fédération suisse Lire et Ecrire lorsque des lois (p.ex. chômage) concernent également le niveau national. Dans l'idéal, la Fédération suisse Lire et Ecrire devrait se transformer en Fédération pour les compétences de base et faire ce même travail de rassembleur au niveau national.</p>
<p><b>Comop</b></p>	<p>Etre un observatoire des tendances qui se dessinent au niveau local et de l'avancement du travail de défense des intérêts des publics concernés dans les cantons.</p>

### III. Mise en œuvre du plan stratégique et suivi

1. Les objectifs généraux sont déclinés en objectifs spécifiques par chaque organe de l'Association.
2. Ils sont évalués annuellement et donnent lieu à une synthèse.
3. Le Comité stratégique et le Comité opérationnel suivent l'avancement du plan stratégique sur la base de la synthèse.